



ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

Portrait

Astrid Kaptijn : le droit canonique, une vraie ressource par les repères qu'il donne

Alumna, Professeur et membre de la CIASE, Présidente de la Société pour le Droit des Eglises Orientales, et première femme laïque Consulteur de la Congrégation pour les Eglises Orientales, Astrid Kaptijn est une figure importante de la Faculté de Droit canonique de l'ICP. Rencontre avec une enseignante au parcours atypique !



Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts



ALUMNI

Astrid Kaptijn enseigne à la Faculté de droit canonique de l'ICP depuis 1997, après y avoir elle-même étudié. Elle nous raconte son parcours entre les Pays-Bas et la France :

Pourquoi, en tant que laïque, avoir fait le choix de vous former puis d'enseigner le droit canonique et, à fortiori, de vous spécialiser en droit canonique oriental ?

Ma motivation pour ces études a évolué, j'avais d'abord l'envie d'apprendre à connaître ce droit de l'Eglise, puis c'est devenu une vraie passion par la découverte de la richesse du droit canonique.

J'ai commencé à étudier la théologie aux Pays-Bas. Dans ce cadre, j'ai eu une introduction au droit canonique. Mon professeur était rigoureux sur le plan scientifique, mais toujours à la recherche de solutions, entre autres par le recours aux maximes du droit canonique, *Regulae Iuris*. La nature propre du droit canonique comme une **discipline à la croisée de la théologie et du droit le rend singulier**. Puis ses liens avec d'autres disciplines et domaines offrent l'opportunité de spécialisations et approfondissements qui poussent à aller toujours plus loin.

Mon intérêt pour le droit oriental a été éveillé ici, à la Faculté de Droit canonique de Paris. L'introduction à ce volet du droit canonique m'a montré qu'on peut partager la même foi, mais la vivre de manière différente, parfois même sur la base de plusieurs théologies différentes. Autrement dit, cette diversité dans l'unité peut être très enrichissante avec la perspective que tous ces aspects se complètent.

Que vous ont apporté l'Institut catholique de Paris et la Faculté de Droit canonique dans votre parcours ?

J'ai reçu à Paris une solide formation en droit canonique de la part d'enseignants enthousiasmés par leur discipline, avec un souci de rigueur, mais aussi une attention pour la pratique du droit canonique. J'y ai rencontré des professeurs qui m'ont stimulée et m'ont donné **l'opportunité de me spécialiser, de devenir enseignante et d'acquérir des expériences d'édition et de publications**.

Le contact avec les autres étudiants venant d'horizons et de pays différents a énormément élargi mes connaissances et expériences. C'est aussi une Faculté qui permet des contacts personnels et qui offre une **ouverture vers le monde académique et ecclésiastique sur le plan national et international**.

Vous faites partie de la CIASE : en quoi le droit canonique vous a-t-il aidé dans l'expérience que vous avez vécue ?

Le droit canonique m'a aidée à ne pas m'arrêter aux aspects émotionnels et personnels que les victimes ont bien voulu partager avec nous, mais à être attentive aux dimensions plus structurelles de ces abus.

En même temps, il m'a permis de me préparer dans la mesure où les consultations en droit canonique m'ont habituée à être confrontée à des défauts dans la vie de l'Eglise, que ce soit sur le plan institutionnel ou du côté des êtres humains. Dans toutes ces vicissitudes de la vie en Église, le droit canonique reste une vraie ressource par les repères qu'il donne.

Publié le 12 mai 2022 – Mis à jour le 20 novembre 2023

A lire aussi

À LA
UNE

ALUMNI

Tous les tags